

SAS - TOURY 2022

CONSTRUCTION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE 28310 TOURY

MAITRE D'OUVRAGE	SAS TOURY 2022	7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 45140 INGRE Tél. : +33 2 38 88 12 34	
MAITRE D'OEUVRE ARCHITECTE	 AGENCE FRANC ARCHITECTES - GROUPE FRANC	7 RUE BAYARD 75008 PARIS Tel. : +33 1 42 25 26 07	
BUREAU D'ETUDE ICPE		19 BIS AVENUE LEON GAMBETTA 92120 MONTROUGE Tel. : +33 1 46 94 80 64	
BUREAU D'ETUDE HYDRAULIQUE ET VRD		165 RUE DE LA BARRE CS 10407 49004 ANGER CEDEX 1 Tel. : +33 2 41 36 60 60	

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC	ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DE LA RT	
	modifications	référence
16.1		1211
		Date : 29/06/2022
		Ech :



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

***Formulaire d'attestation de la prise en compte de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire***

***(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)***

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : Guillaume CHEREL - F&H Ingénierie

représentant de la société EXIA

situé à :

Adresse	7 Rue Pierre et Marie Curie		
Code postal	45140	Localité	Ingré

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction d'une Plate-Forme Logistique - Bâtiment A

Située à :

Adresse	Le Rogeret		
Code postal	28310	Localité	Toury

Référence(s) cadastrale(s) : Parcelles 000 ZH n° 2 / 4p1 / 5p1 / 6p1 / 7p1 / 8p1 / 9p1 / 10 p1 / 11p1 / 12p1 / 13p1 / 14p1 / 15p1

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m^2	757.80
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m^2 (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m^2 du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	100.90	Bbio _{max} :	140.00
Bbio \leq Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>) Bâtiment Tertiaire	OUI

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m^2	757.80
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m^2 <i>(maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)</i>	0.00
Valeur de la S_{RT} en m^2 du bâtiment existant <i>(dans le cas des extensions ou surélévation)</i>	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	100.90	Bbio _{max} :	140.00
Bbio \leq Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres <i>(préciser)</i> Bâtiment Tertiaire	OUI

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m^2	757.80
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m^2 (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m^2 du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	-

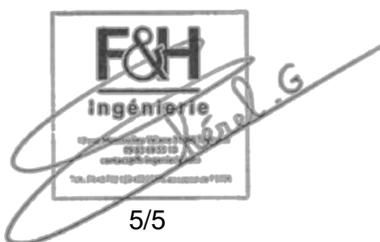
Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	100.90	Bbio _{max} :	140.00
Bbio \leq Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>) Bâtiment Tertiaire	OUI



La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 09/06/2022

Signature :

Ministère de la Transition écologique

Secrétariat général

Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia

92055 La Défense

Tél. : 01 40 81 21 22

www.ecologie.gouv.fr